

Département de l'économie, de l'innovation et  
du sport (DEIS)  
Service de l'emploi (SDE)  
Instance juridique chômage  
Madame Cindy Vuilleumier  
Rue Marterey 5  
1014 Lausanne

Lausanne, le 10 décembre 2018  
map/jek

***Loi sur l'assurance-chômage : adaptations en vue d'un allègement administratif***

Chère Madame,

Nous avons bien reçu votre courriel du 15 novembre dernier relatif au sujet mentionné en titre et vous en remercions.

Le projet prévoit de moderniser les processus administratifs de l'assurance-chômage, notamment dans le domaine de la réduction de l'horaire de travail (RHT), et de créer les bases légales nécessaires à la digitalisation des tâches de cette assurance.

Nous saluons l'ensemble des mesures proposées, qui vont toutes dans la bonne direction. D'abord celles concernant la RHT, qui permettront au Conseil fédéral de prolonger la durée maximale d'indemnisation en fonction de critères plus pertinents et ainsi de mieux répondre aux besoins des entreprises, tout en simplifiant certaines démarches administratives qui pourront dorénavant être réalisées par voie électronique. Et, d'une manière générale, la digitalisation des procédures relatives à la RHT ainsi qu'à d'autres tâches de l'assurance-chômage générera des économies et des gains de temps substantiels tant pour les entreprises que l'administration.

**Dès lors, nous soutenons résolument le projet tel que proposé.**

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, chère Madame, nos salutations distinguées.

**Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie**

  
Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

  
Mathieu Piguet  
Sous-directeur